



INFO COMMERCE

Nous ne sommes actuellement pas en mesure de communiquer une date d'ouverture pour la boulangerie. En effet, initialement prévue en juin, celle-ci est reportée.

DÉPLACEMENT BOÎTE AUX LETTRES

La boîte aux lettres de La Poste, actuellement située devant la mairie va être déplacée sur la place du 11 Novembre 1918 à proximité du distributeur de billets.



VÉHICULES ABANDONNÉS

Dans le cadre de l'embellissement de notre commune, nous avons engagé une nouvelle démarche.

Cela concerne les véhicules abandonnés hors d'usage (VHU) sur des terrains privés. Conformément à la loi les propriétaires de ces véhicules doivent engager une procédure de destruction auprès d'un centre VHU agréé.

Nous leur avons donc proposé, par courrier, de leur faciliter cette démarche. Nous avons contacté un épaviste qui s'engage à effectuer gratuitement l'évacuation et la destruction de leurs véhicules concernés.

ARROSAGE

Les beaux jours arrivent et avec eux le fleurissement attendu de notre commune.

S'ajoutant aux nombreuses déjà existantes, de nouvelles jardinières ont été installées dans le centre village.

Cette année, en accord avec notre horticulteur, nous avons décidé de planter des espèces moins gourmandes en eau dans un terreau particulier qui ne nécessite qu'un seul arrosage par semaine. Un choix nécessaire dû à l'état de sécheresse que nous connaissons.

INFOS PIGEONS

Des filets ont été posés au mois de mai sous le toit du bâtiment du bar afin d'empêcher les déjections de pigeons qui salissaient la nouvelle terrasse. Réussite totale car depuis cette installation, plus aucune salissure n'a été constatée.





INAUGURATION DE LA NOUVELLE PLACE DU CENTRE VILLAGE

Vendredi
23 Juin
2023

INAUGURATION OFFICIELLE
de la fin des travaux du centre village
suivie du verre de l'amitié

19h00

Place du
11
novembre
1918





2^{ÈME} ÉDITION DU FESTI'MUSICAL

Organisé par la commission culture en partenariat avec Coll'In Communauté

2^{ème} édition

VENDREDI 23 JUIN

à partir de 20h

au centre village

Place du 11 novembre 1918

FESTI'MUSICAL DE ROCHE

Venez découvrir 3 univers musicaux
Performances en direct

AU PROGRAMME:

DAYMEN: Rap funk groove

TAIMAN: Rock

X.BOZETTO et F.BRIKAT: Variété française

Suivi d'un karaoké

Buvette et petite restauration sur place

Organisé par la mairie en partenariat avec
Coll'In Communauté





DON DU SANG 30 JUIN 2023

LES BESOINS SONT QUOTIDIENS.

Chaque jour, nous avons besoin de sang pour accompagner une femme qui accouche, une personne accidentée de la route, un malade atteint de cancer... Les situations sont aussi variées que régulières. L'acte volontaire et bénévole de donner son sang est donc irremplaçable. Vous êtes irremplaçables !

Salle de l'Arche, le 30 juin 2023 de 15h00 à 19h00. Pensez à réserver votre créneau !

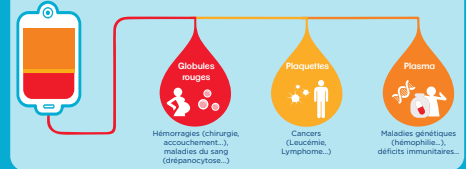


EN 1 HEURE, VOUS POUVEZ SAUVER 3 VIES !

1 HEURE, c'est le temps qu'il faut pour un don de sang !



3, c'est le nombre de VIES SAUVÉES avec 1 don de sang.



Pour se présenter à un don de sang, il faut :

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans (ou 65 ans pour les dons de plasma/plaquettes)
- Peser au moins 50 kg (ou au moins 55 kg pour un don de plasma/plaquettes)
- Être muni(e) d'une pièce d'identité.

Pensez aussi à vérifier les éventuelles contre-indications avant de vous déplacer !

- Tatouage récent, voyage, fièvre, dentiste... Faites le test en ligne sur [donsang.efs.sante.fr](https://www.donsang.efs.sante.fr) rubrique « Puis-je donner ? » ou sur l'appli [don de sang](#).

Illustration de B&B art & food / iStock / The newspaper post / Fotostock / pixabay au don.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées.

Afin de tester le Plan Communal de Sauvegarde de Roche, un exercice virtuel en salle a eu lieu le 5 juin 2023 en partenariat avec la Préfecture de l'Isère. Il s'agissait d'une simulation d'accident de camion transportant des matières inflammables. Le but de cet exercice était de perfectionner la gestion de crise communale à travers différents objectifs tels que l'installation d'un PC de crise en mairie, l'isolement de la zone concernée, le confinement des populations, la mise en sécurité des écoles et l'ouverture d'un Centre d'accueil. Cet exercice annuel et obligatoire a permis de tester l'activation et la coordination des différentes cellules de crise et d'identifier les améliorations à apporter au dispositif existant.

Un prochain exercice aura lieu et impliquera différents partenaires (police municipale, gendarmerie, secours, établissements scolaires) ainsi que les employés communaux des différents services et l'ensemble des élus municipaux.

LE MONUMENT AUX MORTS EST EN COURS DE RESTAURATION



LE PARVIS DE L'ÉGLISE ET LA CROIX ONT ÉTÉ RÉNOVÉS





BULLETIN MUNICIPAL 2023

La Commission Communication demande aux associations de remettre leurs **articles pour le bulletin municipal 2023, le 16 octobre 2023 au plus tard**, par mail : communication@roche38.fr ou par courrier à la mairie.

Merci de bien respecter cette date butoir pour garantir sa parution en décembre.



PORTAGE DES REPAS

L'été approche, nous devons anticiper l'organisation du portage des repas à domicile pour les personnes bénéficiant des services du traiteur Brossard au cours de l'année.

Durant le mois d'août, ce service sera assuré par le CCAS, avec l'aide de bénévoles rochois.

Les personnes ne profitant pas de cette prestation à l'année peuvent également en faire la demande en contactant la mairie au 04 74 92 72 90. Prix du repas aux alentours de 8€.



COMICE ROCHE 2024

Suivez le comice

sur  et 

N'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez participer à l'aventure par mail à comice.roche@gmail.com





ASSOCIATION ARSL

L'Association Rochoise Sports et Loisirs a plus de quarante ans d'expérience et regroupe 150 membres. Constituée pour environ 30% de marcheurs l'ambiance est conviviale, avec un objectif clair « quel que soit âge et niveau, prendre du plaisir dans une activité sportive plus ou moins dense ».

Chaque mercredi à 18h00 pour les marcheurs et 18h30 pour les coureurs, toutes et tous se retrouvent pour l'entraînement hebdomadaire.

Le dimanche matin marcheurs et coureurs se donnent rendez-vous à 9h00 au stade, 8h00 en été pour éviter les chaleurs.

Aucune nécessité d'invitation préalable, vous êtes prêts vous nous rejoignez.

L'acquisition d'une joëlette en 2020, nous permet de faire découvrir notre sport à des personnes à mobilité réduite et partager notre plaisir, sur les routes et les chemins.

Ces activités sont ponctuées par des évènements annuels :

- Entraînement convivial avec les clubs proches, janvier
- Sortie ski, février
- Sortie raquette, février/mars
- Sortie marche montagne, juin
- Sortie trail avec possibilité de circuits courts et marche, juin
- Entraînement nocturne de décembre

Le point fort de l'année étant l'organisation de la course et marche pédestre, La Rochoise, 41^{ème} édition le dimanche 24 septembre 2023.

La partie loisirs est complétée par une soirée théâtre ouverte à toutes et tous. D'autres activités festives ponctuent l'année, le Run Huitres, le BBQ de l'été, la baignade du 1^{er} janvier...

L'ARSL a une volonté forte de participation à la vie de la commune et diverses activités :

Marche des famille, Téléthon, repas et feu d'artifice du Comité des fêtes, Forum des associations, soirée du 8 décembre...

Venez nous retrouver au stade à votre rythme et selon vos disponibilités, des complices vous attendent !

Le président
rochearsl@free.fr





INFO CANICULE

Comme chaque année dans le cadre du plan national canicule, et au regard des épisodes de forte chaleur enregistrés les années passées, le ministère de la Santé et de la Prévention et Santé publique France lancent la campagne d'information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs.

Un registre nominatif des personnes âgées et/ou handicapées vivant à leur domicile a été mis en place depuis 2004 dans le cadre du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par le préfet. La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement de ce plan.

Il est à noter que l'inscription sur ce registre est facultative. Il est nécessaire de la renouveler chaque année en mairie. Ce registre sera communiqué au préfet, uniquement à sa demande.

Les personnes concernées sont :

- les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile
- les personnes âgées de plus de 60 ans, reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

La demande d'inscription doit être faite par la personne concernée elle-même ou son représentant légal (par écrit ou par téléphone au secrétariat de la mairie) ou sur la demande d'un tiers (personne physique ou morale).

L'an dernier, une dizaine de personnes ont bénéficié de ce service.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé
publique
France

**N'attendez pas
les premiers effets
des fortes chaleurs.**

MAUX DE TÊTE **CRAMPES** **NAUSÉES**

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS **BUVEZ DE L'EAU**

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

*Canicule information au 0800 06 66 66, appel et service gratuits.
Couvert uniquement pendant les périodes de fortes chaleurs.



ALERTE SÈCHERESSE

Quelles sont les origines de la sécheresse ?

La sécheresse peut résulter d'un manque de pluie. Elle survient lorsque la quantité de pluie est nettement inférieure aux normales saisonnières et cela, sur une assez longue période. Lorsque le manque de pluie survient en hiver ou au printemps, il empêche le bon remplissage des nappes phréatiques (« réserves » d'eau) qui s'effectue à cette période de l'année. Au-delà du mois d'avril, l'eau de pluie est essentiellement absorbée par les plantes, en pleine croissance, ou s'évapore à cause de la chaleur. La sécheresse peut être accentuée par des températures élevées, notamment en été qui provoquent un assèchement des sols et l'évaporation plus importante de l'eau disponible. Le manque d'eau peut donc apparaître à tous moments dans l'année.

Les niveaux d'eau disponibles sont mesurés en permanence dans des stations de mesures automatisées qui alimentent les bases de données spécialisées. Lorsque des seuils préalablement définis sont dépassés, les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles, graduelles et temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels, selon **4 niveaux de gravité** :

1. Vigilance : inciter les particuliers et les professionnels à économiser l'eau (niveau de sensibilisation, pas de restriction) ;

2. Alerte : réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures ;

3. Alerte renforcée : réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions renforcées en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures ;

4. Crise : ce niveau est déclenché pour préserver les usages prioritaires ; interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse
Usages d'agrément quelle que soit la ressource :
Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

ALERTE niveau 2/4

INTERDICTION ENTRE 11h et 18h des prélèvements domestiques (serait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage ou de rejet) et **INTERDICTION** des rejets directs dans les cours d'eau

INTERDICTION de laver les véhicules (hors stations professionnelles équipées de lances haute pression ou de nettoyage de l'eau)

INTERDICTION ENTRE 11h et 18h d'arroser les pelouses, espaces verts, jardins potagers, stades et autres espaces sportifs

INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert
INTERDICTION de prélever dans ces fontaines si l'arrêt est techniquement impossible

INTERDICTION de remplir et vidanger les piscines privées (hors première mise en eau après construction) - **INTERDICTION** de remettre à niveau les piscines entre 18h et 9h

INTERDICTION de remplissage ou maintien du niveau des plans d'eau à usage personnel

INTERDICTION de laver les voitures (hors implanf. sanitaires ou sécuritaires) et de laver les toitures, terrasses, façades et autres surfaces imperméabilisées (hors implanf. sanitaire ou sécuritaires et réalisé par des professionnels)

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère
<https://www.isere.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse/2/Secheresse>

Accueil > Politiques publiques > Environnement > Eau > Sécheresse > Sécheresse



LES BEAUX JOURS SONT LÀ...

Pour que chacun puisse profiter de son jardin, merci de respecter les horaires, fixés par arrêté préfectoral, pour vos travaux de jardinage et/ou bricolage.

Les jours ouvrables	8h30 - 12h00	14h00 - 19h30
Les samedis	9h00 - 12h00	15h00 - 19h00
Les dimanches et jours fériés	10h00 - 12h00	

Les professionnels peuvent commencer leur activité à partir de 7h, les jours ouvrables et les samedis.

Nous vous rappelons que l'article 84-1 de l'arrêté préfectoral portant sur le règlement Sanitaire Départemental, et l'article L.541-1 du code de l'environnement **interdit le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et des déchets verts**. Ces dispositions participent à la réduction des émissions polluantes et à l'amélioration de la qualité de l'air.

En cas de sécheresse, pensez à modérer votre consommation d'eau.

Trop de haies débordantes rétrécissent les trottoirs et rendent certains panneaux non visibles.

Pour la sécurité de tous, il incombe à chacun de tailler ses haies, sans oublier d'évacuer les déchets verts à la déchetterie.



HORAIRES D'OUVERTURE



Horaires déchetterie (jusqu'au 28 octobre)

Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	Fermée	13h30 à 18h00
Mercredi	Fermée	Fermée
Jeudi	8h00 à 11h45	13h30 à 18h00
Vendredi	8h00 à 11h45	13h30 à 18h00
Samedi	8h00 à 11h45	13h30 à 18h00



Horaires mairie

Lundi	9h00 à 12h00	Fermée
Mardi	Fermée	15h00 à 18h00
Mercredi	Fermée	Fermée
Jeudi	Fermée	15h00 à 18h00
Vendredi	Fermée	15h00 à 18h00
Samedi	9h00 à 12h00	Fermée



LES BEAUX JOURS ARRIVENT ET LES FRELONS AUSSI !

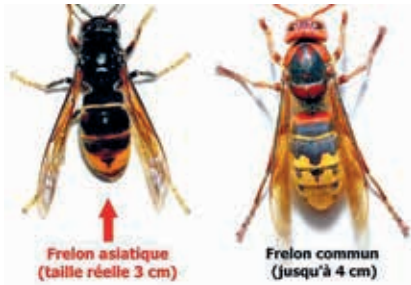
Le saviez-vous ?

Il existe 2 types de frelons : asiatique ou européen

Comment les reconnaître ?

L'abdomen du frelon asiatique possède un anneau orange à son extrémité et ses pattes sont jaunes, le surnommant « frelon à pattes jaunes ».

Du côté du frelon européen, il est doté d'un abdomen de couleur jaune avec de petits traits noirs et ses pattes sont entièrement marron.



Particularités du frelon asiatique

Les nids de frelons asiatiques sont appelés « colonies ». Ils sont construits pour une année par les reines fondatrices. On distingue les nids primaires, petits et souvent présents sous les abris, et les nids secondaires, abritant de nombreux frelons et construits en hauteur, en extérieur.

Particularités du frelon européen

La particularité du frelon européen est qu'il niche dans des endroits clos lui apportant confort et sécurité, souvent au niveau du sol (dans un tronc d'arbre, dans une souche d'arbre, sous un abri, dans les vieux terriers de rongeurs, dans un buisson, dans des bottes de paille, des tas de compost...) ou au sein des habitations (greniers, cheminées, garages, charpentes, remises...) mais jamais en haut des arbres, contrairement au frelon asiatique. Le frelon asiatique est une espèce invasive et contribue à la disparition des abeilles et même des frelons européens. Dans la mesure du possible, ne tuez pas les frelons européens afin de pouvoir contenir le développement des frelons asiatiques. De plus, le frelon permet de détruire la fausse teigne de cire qui met en danger les nids d'abeilles.

Soyez prudents !

Lors de taille de vos haies, d'opération de débroussaillage ou en cas de course à pied, le frelon a horreur des vibrations.

Que faire en cas de découverte d'un nid ?

En cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques ou européens, en aucun cas vous devez intervenir ! Vous devez appeler la mairie pour le localiser et/ou donner l'endroit où il se trouve.

Après vérification, la mairie appelle un spécialiste qui vient éradiquer le nid à l'aide d'un produit professionnel.



Nid primaire

Nid secondaire



ATTENTION À L'AMBROISIE

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante. On la retrouve maintenant sur l'ensemble du territoire français à des degrés divers.

Son pollen, très allergisant, cause un problème majeur de santé publique. Les symptômes allergiques, comparables à ceux associés au « rhume des foins » (rhinite, conjonctivite, urticaire, eczéma...) peuvent entraîner l'apparition de l'asthme ou son aggravation.

Son fort potentiel d'envahissement lui permet de se développer rapidement sur une grande variété de milieux (sols agricoles, bords de voies de communication, zones de chantier, terrains privés, etc.). En cultures, elle peut être la cause des pertes de rendement partielles voir totales lorsqu'elle envahit une parcelle.

Ainsi, pour éviter un envahissement par les ambrosies tel que le connaissent certains territoires où la lutte devient très coûteuse, il est fortement recommandé de **mettre en œuvre, le plus précocement possible, des mesures de prévention et de lutte contre ces espèces.**

Si vous pensez avoir trouvé de l'ambroisie :

- 1 - Faire **confirmer l'observation** par un expert (ex : Observatoire des ambrosies, conservatoire botanique national, etc.)
- 2 - Si c'est de l'ambroisie, vous pouvez **la signaler** utilisant la plateforme suivante : <http://www.signalement-ambrosie.fr/> (elle permet de signaler la présence d'ambroisie en ligne). Si vous préférez, vous pouvez aussi écrire à contact@signalement-ambrosie.fr ou téléphoner au 0 972 376 888.
- 3 - S'il y a peu de plantes, le mieux est d'**arracher avec des gants** avant la floraison.
- 4 - S'il y a trop de plantes, il existe différentes techniques à utiliser avant qu'elle ne fasse de graines : fauchage, bruleur thermique, broyage, binage, les moutons la mangent, etc.

Pour s'informer :

<https://ambrosie-risque.info/>

L'AMBROISIE

■ Signes particuliers



- feuille du même vert sur les deux faces
- pas d'odeur quand on la froisse dans les mains

■ Son aspect aux différents stades



Plantule



Stade végétatif



En fleur

■ Risques de confusion

Armoise commune

- face inférieure de la feuille, couleur gris argenté
- odeur marquée quand on la froisse



Armoise annuelle

- feuille finement découpée
- odeur forte quand on la froisse





**Une plante
DANGEREUSE
pour la santé**

**Vous l'avez
reconnue :
détruisez-là !**

plus d'infos sur
www.ambrosie.info

Observatoire des Ambrosies, d'après l'INRAE et l'INRAE Alpes
©Fried - ANSES



CALENDRIER DES FÊTES 2023

Sous réserve de modification liée au contexte sanitaire

JUILLET

Mar. 04	Assemblée générale	SOU DES ÉCOLES	Salle Association
Sam. 08	Repas champêtre, Bal & Feu d'Artifice	COMITÉ DES FÊTES	Stade
Lun. 10	Stage d'été du 10 au 13 juillet	UNIFOOT	Stade/ Salle Association
Dim. 16	Challenge DREVON 8h00 Challenge SAUNIER 9h30 Challenge Fusillés - LUXOS 14h00	ASBR	Stade
Sam. 22	Concours but d'honneur Sociétaires	ASBR	Stade/ Salle Association

AOÛT

Sam. 19	Fête de Quartier	LES BEAUX	
Sam. 26	Cérémonie du souvenir de la libération Fête de Quartier	MUNICIPALITÉ LE THOLIN	Salle de la Fontaine Stade/ Salle Association
Dim. 27	Concours de pétanque	PÉTANQUE CLUB	Stade/ Salle Association

SEPTEMBRE

Sam. 02	Randonnée & Concours de Pétanque	APAIRL	Stade/ Salle Association
Lun. 04	Assemblée générale	CLÉ DES CHANTS	Salle de l'Arche
Ven. 08	Forum des Associations Goûter de rentrée Vogue	MUNICIPALITÉ SOU DES ÉCOLES CONSCRITS	Salle de l'Arche Stade/ Salle Association
Sam. 09	Fête de Quartier Vogue & Bal	LES AGNETS VIEUX BOIS DE ROCHE CONSCRITS	Stade/ Salle Association Stade/ Salle Association
Dim. 10	Vogue	CONSCRITS	Stade/ Salle Association
Sam. 16	Tournée des Brioches	CONSCRITS	
Dim. 17			
Ven. 22	Préparation course pédestre	ARSL	Salle de l'Arche/ Salle de la Fontaine
Sam. 23	Préparation course pédestre	ARSL	Salle de l'Arche/ Salle de la Fontaine
Dim. 24	Tournée des Brioches 41 ^{ème} course pédestre	CONSCRITS ARSL	Salle de l'Arche/ Salle de la Fontaine
Sam. 30	Tournée des Brioches Préparation saucissons à la grappe	CONSCRITS COMITÉ DES FÊTES	Salle de l'Arche



COMMUNE
DE
ROCHE

Commission Communication - Véronique CHARDON (Responsable),
Jean-Paul BOIS, Sophie KOWALSKI, Frédérique LARRAS, Léa REVELLIN-PIALLET.

communication@roche38.fr - www.roche38.fr

Crédit photos : Freepik, D.R. - Mise en page - impression : **Imprimerie des Alpes**